

AGIR

concrètement pour le
climat



NOTICE EXPLICATIVE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
2021 - 2026



**PLAN
CLIMAT**
Air Énergie Territorial
du Pays Boulonnais

1/ Le PCAET, Qu'est-ce que c'est ?

Les trois intercommunalités (CAB/CCDS/CCT2C) se sont engagées vers la transition énergétique et écologique, mais aussi pour la lutte contre le changement climatique à travers le Plan Climat, Air et Energie Territorial (PCAET). Cet engagement commun est un choix de la part des intercommunalités d'agir ensemble à l'échelle du pays Boulonnais. Le PCAET définit une stratégie sur 6 ans et un plan d'action en cohérence avec les engagements de la France et de la Région Hauts de France, vers des objectifs pour 2030 et 2050.

La Mise en œuvre du PCAET permettra d'accéder à des financements pour accélérer la mutation du territoire dans sa transition énergétique et écologique.

OBJECTIFS NATIONAUX

40%

Réduire de 40% la production de Gaz à effet de serre d'ici 2030 (depuis 1990).

50%

Réduire la consommation énergétique de 50% d'ici 2050 par rapport 2012.

OBJECTIFS REGIONAUX

40%

Réduire de 40% les consommations d'énergie d'ici 2050

75%

Réduire de 75% les gaz à effet de Serre à l'horizon 2050

2/ Le PCAET, Quels acteurs ?

Les acteurs sont nombreux sur le territoire. Leur pluralité est une richesse quant à la mise en œuvre des actions du plan climat.

LES HABITANTS : Tous les citoyens du Pays Boulonnais qui souhaitent s'investir dans l'élaboration du plan Climat. Les différents moments de la concertation ont mobilisé environ 500 personnes. Les contributions nombreuses montrent qu'aujourd'hui la prise de conscience est forte, et la volonté d'être au cœur des décisions pour le développement durable du pays Boulonnais est conséquente.

LES ELUS : Les élus des différentes collectivités territoriales (intercommunalités, communes, syndicats mixtes...) sont au cœur de la validation politique du PCAET, et portent l'animation et la dynamique pour la concrétisation des actions Plan Climat.

LES PARTENAIRES : Les partenaires sont nombreux et forment un panel d'acteurs varié. Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, les associations, entreprises, investisseurs, les collectivités (Département, Région...), l'ATMO Hauts de France, la Fédération Départementale de l'Energie, l'agence d'urbanisme et de développement économique Boulogne Développement Côte d'Opale, participent de près à la conception du PCAET.

LE GARANT DE LA CONCERTATION : Le garant de la concertation - François DESMAZIERES nommé par la Commission Nationale du Débat Public, a assuré le cadre légal de la concertation lors des ateliers Plan Climat, mais aussi tout au long des contributions en ligne, afin que la parole citoyenne soit entendue.

L'INGENIERIE : Ce sont des professionnels qui participent à l'élaboration du Plan Climat, médiateurs entre les différents acteurs. Ensemble, ils réalisent les diagnostics territoriaux, participent à la définition des enjeux liés au plan climat, coordonnent la réflexion, cadrent la réglementation juridique et élaborent une planification territoriale. Bureau d'étude (AD3E), ingénieurs, scientifiques, urbanistes, paysagistes, chargé de mission, chargé d'études sont autant de compétences au service d'un projet de territoire.

3/ Le PCAET, ses différentes Etapes

La démarche a été initiée en automne 2018 par le Pays Boulonnais, reprenant les étapes suivantes :

CADRAGE DE LA DEMARCHE : Lancement de la démarche PCAET par délibération (automne 2018)

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE : Elaboration du Diagnostic territorial, collectes de données scientifiques air et énergie et premiers ateliers de concertation.

STRATEGIE TERRITORIALE : Définition des premiers « enjeux » issus du diagnostic territorial et définition des premières orientations stratégiques, séminaire des élus du Pays Boulonnais.

ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS : Création de 56 fiches actions pour répondre aux enjeux du PCAET, seconds ateliers de la concertation.

AVIS : Les services de l'Etat et la Région Hauts de France accompagnent et valident le dossier. Il est rare de voir 3 intercommunalités s'engager communément pour le Climat. En cela les avis de la DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement) et de la Région, ainsi que ceux de la MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) sont positifs. Ils incitent cependant à apporter plus de précision quant aux actions envisagées. Leurs avis sont consultables sur les différents sites internet des EPCI.

LA CONSULTATION PUBLIQUE (Septembre 2020) : La consultation permet à tous les acteurs de prendre connaissance des dossiers réalisés et de donner leurs avis sur tous les documents qui vont engager le territoire pour les 6 ans à venir. Pendant un mois (du 14 septembre au 13 octobre 2020) les contributions en ligne permettront d'ajuster les documents pour la validation finale.

CONFERENCE DES PRESIDENTS ET DELIBERATION FINALE : Validation finale du PCAET par les 3 intercommunalités (Décembre 2020). Les élus se réunissent pour voter la validation du document réajusté. Il est question notamment de définir plus précisément le périmètre de mise en œuvre et les moyens à mettre en place.

MISE EN PLACE DES ACTIONS ET ATELIERS THEMATIQUES : Le PCAET, voté en sa version finale en décembre 2020, mobilisera les acteurs autour d'ateliers thématiques : Habitat/ Mobilités/ Consommation/ Biodiversité/ Energie afin de garantir une mise en place concertée du plan climat sur le territoire. Aussi, les acteurs devront réfléchir ensemble à la mise en place d'une stratégie d'actions, de sensibilisation et de communication autour du développement durable au sein du territoire.

Le Club Climat, assurera le lien direct entre les acteurs du territoire qui œuvrent ensemble pour l'application du plan Climat. Il sera le lieu d'échanges, d'animations et de réflexions.

EVALUATION ET SUIVI : Des indicateurs permettront d'évaluer avec pertinence l'impact direct des nouvelles mesures pour le climat et de suivre la mise en œuvre concrète du Plan Climat.

CHRONOLOGIE



Cadrage de la démarche



Automne 2018
Recrutement du Bureau d'Etude

Février 2019
Soirée de Lancement et d'échanges

Elaboration du Diagnostic Territorial



Février - Juin 2019
Premiers Ateliers de Concertation

Elaboration de la Stratégie territoriale



Juin 2019
Séminaire des Elus
Conférence des Présidents

Elaboration du Plan d'Action



Octobre 2019- Janvier 2020
Seconds Ateliers de Concertation

Délibérations des 3 Intercommunalités



Décembre 2019
Délibération

Janvier 2020
Dépot du Projet pour Avis

Avis sur les Premiers Documents



Avril- Juin 2020
Avis Préfecture de Région/ DREAL
Avis Région
Avis MRAE

Consultation Publique



Du 14 Septembre
au 13 Octobre 2020

Ajustement Des documents



Octobre - Novembre 2020

Délibérations Finales et Dépot du Dossier



Décembre 2020 - Janvier 2021
Enregistrement du Dossier sur le site
Territoire-Climat-ADEME

Mise en place du plan climat - Evaluation et suivi



2021 - 2026
Concrétisation du Plan d'Action
Création du Club Climat
Mise en place des Partenariats
et des Ateliers

4/ Le PCAET, Des actions concrètes de 2021 à 2026

56 actions forment aujourd'hui le Plan Climat du Pays Boulonnais. Ces actions sont le résultat des ateliers de concertation, de la parole des habitants et des acteurs, du travail de l'équipe Projet et de la prise de position des élus. Pour chaque action, une fiche est complétée de la manière suivante :

ORIENTATION : Le plan Climat est composé de 6 grandes orientations dont une thématique transversale :

FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (TRANSVERSAL)

1. DEVELOPPER LES PRODUCTIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES
2. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN ASSURANT LA QUALITE DE VIE ET DE LA BIODIVERSITE
3. ENTREPRENDRE PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT
4. FAVORISER LES PROXIMITES ET LES MOBILITES MOINS CARBONEES
5. REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES BATIMENTS

OBJECTIF : Chacune des orientations stratégiques du PCAET répond à des objectifs. Ces objectifs ont été rédigés à la suite du diagnostic territorial, mise en cohérence avec les objectifs régionaux et nationaux. Ils sont également le reflet de l'ambition et des potentiels du territoire. Autant de critères à valider pour améliorer la qualité de l'air, amoindrir la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du Pays Boulonnais, développer les énergies renouvelables et adapter le territoire au changement climatique.

ACTIONS : Les actions résultent des ateliers de concertation. Elles font la synthèse des témoignages et contributions des habitants et autres acteurs du territoire. Elles s'inscrivent au cœur des orientations précédentes.

DESCRIPTION DE L'ACTION : Compléments apportés aux actions proposées lors des ateliers de concertation. Il est détaillé ici dans quel contexte s'opère l'action et quels sont ses objectifs pour le Développement Durable.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION : Les porteurs du PCAET définissent avec tous les acteurs mobilisés du territoire une stratégie d'action à l'échelle Pays Boulonnais avec :

- Des outils de planification cohérents
- Un calendrier/ phasage éventuel

Des outils de planification stratégique sont déjà en cours sur les questions des mobilités douces, des énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité et plus largement du développement durable. Il y a volonté ici à comprendre quelles démarches actuelles peuvent répondre aux objectifs fixés par le plan climat et soutenir l'action envisagée, et quelles sont les démarches manquantes, outils stratégiques à créer et actions concrètes à mener pour accélérer la transition énergétique et écologique.

PILOTAGE DE L'ACTION : On définit ici la gouvernance des actions. Il est précisé quels sont les acteurs pilotes et quelles sont les premières approches partenariales à mettre en place.

DETAILS DES COÛTS PREVISIONNELS : On précise aussi le budget et les financements nécessaires à mettre en place pour concrétiser cette action sur le territoire Boulonnais.

Un exemple de fiche action



Orientation	Favoriser les proximités et les mobilités moins carbonées		
Objectif	FACILITER LA MOBILITE AU QUOTIDIEN : Maintenir, sécuriser et développer les mobilités durables et alternatives avec des continuités entre les territoires du Pays Boulonnais		
Action N°	Développer et organiser l'écomobilité dans les déplacements domicile-école		
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Descriptif/ contexte	Favoriser les déplacements alternatifs et collectifs du domicile à l'école afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle, de privilégier les déplacements non polluants et d'améliorer la sécurité des trajets.	Effets sur :	
		☒ Maîtrise de l'énergie	
		☒ GES	
		☐ EnR	
		☒ Qualité de l'air	
		☐ Séquestration	
		☐ Adaptation	
Objectifs visés/ Résultats attendus	- Améliorer l'accès aux écoles avec une alternative à la voiture individuelle - Sécuriser les entrées aux établissements scolaires - Développer l'usage des transports alternatifs - Valoriser les pratiques de déplacements collectives depuis les domiciles jusqu'aux écoles - Mettre en place une politique de sensibilisation		
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION			
Etapes opérationnelles		Maître d'ouvrage	Calendrier
Gouvernance/ Création d'un comité technique et Comité de Pilotage, groupe de travail		Communes / département	2020
Diagnostic et Elaboration de la stratégie d'action/ - Réunions Publiques, nécessaires à la concertation - Réunion de quartiers/Ecoles (parents d'élèves) - Elaboration d'un diagnostic de la mobilité (enfants et parents) à travers un plan de déplacements établissement scolaire (PDES) : • Domicile-Ecole : avec les Communes • Domicile Collège : avec le département • Domicile Lycée : avec la région		Communes / département/ BDCO	2021 (premier semestre)
Mise en Œuvre : Appui à la Réalisation d'un Schéma de déplacements Mobilités PDES - Aménager l'espace public aux abords des écoles : positionnement et redimensionnement du stationnement, niveau de la sécurisation de la voirie, niveau d'accessibilité (pour les modes a) et programmation des travaux nécessaires. - Rationaliser les déplacements : offres mutualisées et cogérées de mobilité (pedibus, vélo-bus, actions visant à favoriser le covoiturage et mise en place éventuelle et optimisation du ramassage scolaire...). - Sensibiliser à l'usage abusif de la voiture et au report modal (éducation à la mobilité et à la sécurité routière pour les enfants, implication des parents)		Communes / département/BDCO	2021-2025
PILOTAGE DE L'ACTION			
Animateur	Service	Partenaires	
Pays Boulonnais		BDCO, Habitants/ écoles/ Association des Parents d'élèves/ ADEME/ SMIRT/ Centre régional en éco mobilité/ / CG62/ CD62	
DETAILS DES COÛTS PREVISIONNELS			
Détail	Coût Prévisionnel (HT) (précisez fonctionnement et investissement)	Source de financement (budget impacté, subventions, ...)	
Ingénierie			

5/ Le PCAET, Comment contribuer ?

Une consultation publique est organisée du 14 septembre au 13 octobre 2020. Pendant cette période, la contribution en ligne est possible sur les sites des 3 intercommunalités. On y retrouve les différentes étapes d'élaboration du Plan Climat, les contributions citoyennes lors des ateliers, les avis des institutions et du garant de la concertation. La consultation publique a pour objectif de permettre à tous de donner son avis sur le projet de PCAET 2021-2026.

CAB : <http://www.agglo-boulonnais.fr/cab/pcaet/>

CCT2C : http://www.terredes2caps.fr/fr/territoire_communes/pcaet

CCDS : <https://www.cc-desvressamer.fr/structures/plan-climat-air-energie/>

Il est aussi possible de contribuer directement via l'adresse mail suivante :
planclimat-paysboulonnais@agglo-boulonnais.fr

Ou encore, au format papier au siège des intercommunalités, selon l'ouverture au public.

CAB : 1 Boulevard du Bassin Napoléon 62200 Boulogne s/mer du lundi au vendredi 13h - 18h

CCT2C : Le Cardo 62250 Marquise du lundi au vendredi de 9h à 12h

CCDS : 41 rue des Potiers 62240 Desvres du lundi au vendredi de 14h à 17h